

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-11-13-15

Date de la convocation
07/11/2024
Convoqués : 23
Présents : 12
Représentés : 4
Absents : 7
OBJET :
Patrimoine
-
Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
-
Avenant à la convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY

Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Jean-Noël LECOINTE, Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Edith DELBEY par Pierre DURAND

Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Paulo MARCELO et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la commune d'Ailly-sur-Noye à adhérer au groupement de commande en rapport à l'efficacité énergétique du patrimoine communal.

Dans le cadre de cette adhésion, la Fédération Départementale de la Somme (FDE80) a réalisé un audit énergétique du bâtiment hôtel de ville ainsi qu'un autre de sa chaufferie. Suite à la réalisation des études, la commune a décidé de lancer un projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville et la création d'une chaufferie géothermique sur champs de sonde.

En effet, cette solution permettra à la collectivité de réaliser une économie d'énergie d'environ 87 % par an, soit plus de 20 800 €. La rentabilité est estimée à 7 ans.

La FDE80 assurera, pour le compte de la mairie la mission de maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation de cette opération. Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et la FDE80.

Lors de sa séance du conseil municipal du 5 juin dernier, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville ainsi que la convention pour la réalisation de cette opération sous mandat et le plan de financement pour la réalisation des études préalables.

Suite à la sollicitation des études, le plan de financement a dû être modifié. En effet, l'ADEME ne prend pas en charge dans l'assiette subventionnable les charges relatives à la maîtrise d'œuvre ainsi que la phase DCE. A ce titre, le plan de financement est modifié comme suit :

	MONTANT ETUDES	TAUX
SOUS- TOTAL HT « ETUDES »	159 895,80 € HT	100%
CCRT études	42 080,00 €	
Fond de concours études – FDE80	80 000,00 €	
SOUS- TOTAL SUBVENTIONS « ETUDES »	122 080,00 €	76%
RESTE A CHARGE TTC COLLECTIVITE « ETUDES »	69 794,96 € TTC	

Suite et fin de la délibération n°2024-11-13-15

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

14 Votes pour : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Gérard LEROY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Edith DELBEY, Pascale GIRARD, Vincent DAINE et Christine BOURDELLE

2 Votes contre : Frédéric PINOIT et Céline TAMPIGNY

Décide :

- D'approuver le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville y compris la salle des fêtes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération pour la réalisation de « l'isolation ainsi que le remplacement de système de chauffage des bâtiments par une géothermie sur sondes » sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (CCRT80, Etat, Région,...),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

